



1197 Prangins, le 8 février 1983/ss

AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

**MUNICIPALITÉ
DE
PRANGINS**

Préavis No 19/83

Concerne: demande de crédit de Frs. 73'900.-- pour travaux d'équipement de défense incendie concernant les conduites, tronçon 1 à 4, système A, et tronçon 8 à 9, système A, aux lieux dits "Emassières - Follieuse" et "Grand-Bois - Collonge".

Municipal responsable: M. Arthur CAILLER

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Profitant de l'installation des conduites du SANE dans la région "Emassières - Follieuse" et "Grand-Bois - Collonge", la Municipalité a demandé une entrevue avec les représentants du SANE, afin d'obtenir la possibilité de prolonger les conduites d'eau pour une défense incendie des installations de l'aérodrome, du restaurant et du motel, ainsi que des bâtiments de M. Sterchi et de l'ancienne halte CFF de Follieuse. L'autre réseau (8-9) servirait à la défense incendie de la ferme et de l'habitation de Messieurs Baumgartner.

A noter que la Commune à l'obligation d'équiper en défense incendie les bâtiments lorsque le montant des constructions dépasse Frs. 500'000.--.

Les conduites, en tuyaux P.V.C., d'un diamètre de 150 m/m, serviraient également pour l'arrosage de tout le périmètre, y compris les parcelles communales du Grand-Bois.

S'agissant du financement de ces travaux, une demande de subvention a été adressée par le SANE aux Améliorations Foncières (A.F.), dont le subside serait d'environ 40% du coût de ces installations. Pour leur part, Messieurs Baumgartner sont disposés à participer à raison de 10% à la création de la conduite le long de la R.C. 1, du point 8 au point 9.

Les montants de ces travaux sont devisés comme suit:

Tronçon 1 à 4 (Grand-Bois - Follieuse), d'une longueur de 623 m, en tuyau P.V.C de 150 m/m de diamètre, 3 bornes hydrants et 3 prises d'eau d'arrosage:

Génie civil	Frs. 46'000.--
Appareillage	Frs. 37'000.--

Total du 1er tronçon

Frs. 83'000.--

./.

Report

Frs. 83'000.--

Tronçon 8 à 9 (en Collonge), d'une longueur de 310 m, tuyau P.V.C. de 150 m/m de diamètre, avec 1 borne hydrant:

Génie civil	Frs. 22'000.--	
Appareillage	Frs. 19'000.--	
<hr/>		
Total du 2ème tronçon		Frs. 41'000.--
Plus-value pour prise d'arrosage		<u>Frs. 6'000.--</u>
Montant total global des travaux :		Frs. 130'000.--
<u>A déduire de ce montant :</u>		
40% des A.F., soit	Frs. 52'000.--	
10% de MM. Baumgartner sur le tronçon 2 (8 à 9) de Frs. 41'000.--, soit	Frs. 4'100.--	Frs. 56'100.--
<hr/>		
Solde à charge de la Commune		Frs. 73'900.-- =====

Tous ces travaux seront mis en soumissions publiques.

En ce qui concerne le financement de ce projet, la Municipalité s'approchera des établissements bancaires de la place pour ouvrir un crédit, avec garantie de consolidation, aux meilleures conditions du moment.

L'amortissement des dépenses occasionnées pour ces canalisations s'effectuera au moyen des taxes annuelles de défense incendie,

Si les charges d'exploitation sont également compensées par les taxes, les intérêts de l'emprunt auquel nous avons recours, seront portés au budget de fonctionnement de la Commune.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

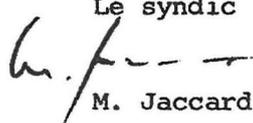
- vu le préavis No 19/83 concernant une demande de crédit de Frs. 73'900.-- pour travaux d'équipement de défense incendie aux lieux dits "Emossières - Folliouse" et "Grand-Bois - Collonge",
- lu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

D E C I D E

- 1/ d'approuver le préavis municipal No 19/83 concernant une demande de crédit de Frs. 73'900.-- pour travaux d'équipement de défense incendie aux lieux dits "Emossières - Folliouse" et "Grand-Bois - Collonge".
- 2/ d'accorder un crédit de Frs. 73'900.-- pour ces travaux.
- 3/ d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de Frs. 73'900.-- aux conditions les plus favorables du moment.

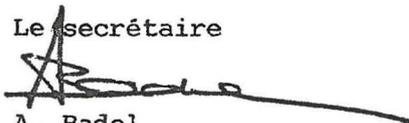
Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 7 février 1983 pour être soumis au Conseil Communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

M. Jaccard



Le secrétaire


A. Badel

Annexe: 1 plan de situation

Collonge

ROLLE

Route

Folliouse

Aérodrome

Défense incendie projetée
8 à 9

Défense incendie projetée
1 à 4

B:H:

